

# Le développement des pratiques

## en regard des VBH dans les centres jeunesse à Montréal

Suzanne Dessureault, Directrice adjointe de la DPJ, CJM-IU  
Malak Kamel, Agente de planification et recherche, CJ Batshaw

19 mai 2015

La tragédie qui a bouleversé tout le Québec en 2009 a tôt fait de nous convier à une réflexion et des ajustements **nécessaires** dans la pratique

Au terme du procès où le père, son fils et son épouse ont été reconnus coupables du meurtre prémédité de 4 « femmes fortes, innocentes et éprises de liberté » (La presse 29 janvier 2012), tous les intervenants se sont sentis interpellés

# Principes de la loi de la protection de la jeunesse (LPJ)

- Les parents sont les premiers responsables de leur enfant
- ✓ Favoriser la participation de l'enfant et de ses parents dans la recherche de solutions et la prise de décisions: transparence et communication sont essentielles
- ✓ Chaque décision doit être prise dans l'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits
- ✓ Toute décision doit tendre à maintenir l'enfant dans son milieu familial
- ✓ Dans l'impossibilité, la continuité et la stabilité doivent être envisagées, notamment par la famille élargie

## Concrètement...la LPJ nous invite entre autres à:

- ✓ Informer les parents du signalement dès le début de l'évaluation: cela peut être après avoir rencontré l'enfant, dépendamment du signalement
- ✓ Le réseau élargi doit être mis à contribution pour assurer la protection de l'enfant
- ✓ Favoriser la participation de l'enfant et de ses parents: des stratégies de médiation sont favorisés en vue de trouver ensemble des solutions dans l'intérêt de l'enfant

## 2012: début d'une démarche de réflexion conjointe avec des partenaires concernées

- Les deux DPJ (directrices de la protection de la jeunesse) à Montréal interpellées et déjà mobilisées se sont jointes au groupe de travail piloté par le Bouclier d'Athéna
- Ensuite se sont jointes aux comités de travail de la TCRI et du CSAI

## Et dans les deux centres jeunesse...

- S'amorçait une démarche de sensibilisation auprès des intervenants qui travaillent à la réception des signalements et à l'évaluation de ceux-ci
- L'objectif était de s'assurer de ne pas échapper de situations et également de s'assurer que tous les intervenants susceptibles de jouer un rôle dans la protection d'une adolescente, travaillent en partenariat

## Aux centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

- Hiver 2014: Un groupe de travail composé de représentants de chacune des équipes de travail (DPJ) se rencontrent afin de se familiariser sur le sujet de la VBH, et échanger sur les ajustements à apporter dans la pratique. Ce comité est coordonné par la DPJ ainsi qu'une APPR des services professionnels qui participe également aux comités de travail multi partenariaux.
- Printemps et Été 2014: Analyser les taux de prévalence, échanger sur les cas connus et discuter des enjeux spécifiques relatifs à la VBH. Le groupe de travail a cerné les besoins d'un guide pratique en complément de la grille de dépistage développée par le comité de travail coordonné par le BASF. Le groupe de travail a débuté le développement du guide pratique à l'été 2014.



## Aux centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

- Automne 2014: Consultation et validation auprès des partenaires externes tels que le Centre communautaire des femmes Sud-Asiatiques, le Conseil canadien des femmes musulmanes, le ministère de la Justice Canada, le ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. De plus, une validation interne auprès de nos comités tels que *Advisory Committee on Diversity*. Version finale adoptée par le Comité de direction Batshaw en décembre 2014.
- Hiver 2015: Une démarche de sensibilisation organisationnelle (Évaluation/Orientation, Application des Mesures, Révision, Ressources de type familial, Réadaptation, Contentieux, Jeunes contrevenants).
- Printemps et Été 2015: Participation à la sensibilisation et animation du guide pratique à nos partenaires communautaires et institutionnels.

## Au centre jeunesse de Montréal-institut universitaire

- 2013: Un groupe de travail composé de représentants de chacune des équipes de travail (DPJ), accompagné de 2 consultantes interculturelles, se rencontrent aux 6 semaines afin de s'approprier les enjeux spécifiques et échanger sur les ajustements à apporter dans la pratique; ce comité est coordonné par la DPJ adjointe qui participe aux trois comités de travail multi partenariaux. La grille de dépistage est utilisée et bonifiée par tous les intervenants É/O et RTS, soit près de 120 personnes
- Une recension de toutes les situations est faite, ainsi que le suivi de chacune d'elles
- 2014: Une démarche de sensibilisation faite auprès de tous les gestionnaires de la DPJ et le 30 juin 2014, tous les intervenants de la DPJ avaient été sensibilisés à la problématique avec la grille de dépistage

## Au centre jeunesse de Montréal-institut universitaire

- Automne 2014: sensibilisation auprès de tous les directeurs clientèles. Un plan d'action est élaboré afin de soutenir les intervenants dans leur pratique, à toutes les étapes de l'intervention.
- 2015: Deux activités de sensibilisation sur les violences basées sur l'honneur sont offertes à l'ensemble des directions clientèles
- Le guide de pratiques élaboré par Batshaw est traduit et adapté au CJM-IU; une animation sera faite avant l'été.

# Le Guide de pratique clinique concernant les violences basées sur l'honneur

- Les objectifs du guide pratique
  1. Définir la problématique et identifier les caractéristiques qui différencient les VBH des autres formes de violence
  2. Uniformiser nos connaissances cliniques et notre approche à la problématique
  3. Uniformiser nos pratiques cliniques en fournissant une évaluation des meilleures pratiques

# Le Guide de pratique clinique concernant les violences basées sur l'honneur

- Les contenus du guide pratique clinique
  - I. Introduction
  - II. Que sont les violences basées sur l'honneur?
  - III. Les violences basées sur l'honneur dans le contexte québécois
  - IV. Les victimes de violences basées sur l'honneur
  - V. Les auteurs de violences basées sur l'honneur
  - VI. Évaluer, intervenir, et agir en partenariat
  - VII. Conclusion
  - VIII. Annexes

# Le Guide de pratique clinique concernant les violences basées sur l'honneur

- Le document permet aux intervenants d'être mieux outillés en:
  - ✓ Identifiant la différence entre les VBH et la violence conjugale, décrire les éléments clés qui caractérisent les VBH, et dressent une liste de types de violence
  - ✓ Expliquant la différence entre les mariages forcés et les mariages arrangés, et expliquant comment le mariage forcé est souvent perçu comme une façon "rapide et facile" de rétablir l'honneur de la famille et de sauver les apparences auprès de la communauté.
  - ✓ Donnant quelques caractéristiques communes d'une jeune victime de VBH, et un schéma des conséquences dans divers domaines du développement (l'éducation, les relations sociales, la santé, l'identité)
  - ✓ Donnant les caractéristiques communes des auteurs masculins ainsi que des membres de la famille et de la communauté ainsi que quelques exemples de comportement perçus comme protégeant l'honneur ou causant le déshonneur.

# Le Guide de pratique clinique concernant les violences basées sur l'honneur

- Le document permet aux intervenants d'être mieux outillés en:
  - ✓ Dressant une liste de renseignements que les intervenants doivent obtenir pendant l'entrevue
  - ✓ Donnant les pratiques probantes et les interventions à éviter, tant pendant qu'après l'entrevue
  - ✓ Suggérant des questions de dépistage et d'orientation à demander à la victime, aux auteurs et à des tierces personnes lors des entrevues
  - ✓ Donnant une liste de choses à faire ou à mettre en place lorsqu'il y a un risque d'un voyage forcé à l'étranger
  - ✓ Donnant des considérations importantes pour assurer la sécurité et la confidentialité (i.e. le recours à des interprètes, possibilité de rétraction après la divulgation, milieu de placement)
  - ✓ Donnant une liste des ressources pour les intervenants et les jeunes

# Le Guide de pratique clinique concernant les violences basées sur l'honneur

## ➤ Messages clé du guide pratique

- ❖ Le phénomène des VBH est spécifique, il s'agit d'un acte de violation des droits de la personne, transcendant la géographie, la culture et la richesse et touche les populations du monde entier
- ❖ Il s'agit d'un comportement marginal et extrême, il est donc crucial de comprendre comment l'auteur et les membres de la famille définissent les rôles liés au sexe, quelle est l'importance accordée à l'honneur et comment le tout s'intègre aux comportements de la jeune, avant de conclure qu'il s'agit d'une situation de VBH
- ❖ La collaboration entre les services internes et les partenaires externes est essentielle pour assurer la sécurité d'une jeune victime, pour accompagner les familles et pour mieux soutenir tous les professionnels impliqués.



## Des constants s'imposent...

- Au cours des dernières années, une augmentation du nombre de situations signalées où il est question de violences basées sur l'honneur est observée dans les deux CJ
- Tous les intervenants et tous les gestionnaires de la DPJ ont été sensibilisés à cette problématique et connaissent les outils et partenaires à qui référer
- Des consultations sont possibles 24 heures sur 24, 7 jours par semaine à l'accueil DPJ
- Chacune des décisions est prise après avoir bien évalué les facteurs de risque et les facteurs de protection, chaque situation est unique et il n'y a pas de « recette »
- Comme pour toutes les problématiques, la protection des enfants et des adolescents-es est une responsabilité collective où chacun, dans le cadre de nos responsabilités, devons nous assurer d'un partenariat qui saura assurer la meilleure protection aux victimes et victimes potentielles.

## Aller de l'avant... avec nos partenaires

- ✓ Les deux directrices de la protection de la jeunesse à Montréal ont contribué avec les partenaires du milieu au développement d'une compréhension commune de la problématique, ainsi qu'à l'élaboration d'outils cliniques
- ✓ Elles se sont assurées que l'ensemble de leur personnel soit sensibilisé à la problématique et aux enjeux s'y rattachant. Concrètement, un meilleur dépistage est fait et des ajustements sont apportés dans les manières de faire en lien avec les enjeux spécifiques à cette réalité.
- ✓ La poursuite des travaux avec l'ensemble des partenaires est essentielle en vue d'élaborer les meilleures pratiques d'intervention et d'accompagnement
- ✓ Il y aura lieu de veiller aux changements législatifs qui pourraient avoir un impact sur la pratique et apporter les ajustements en conséquence

# MERCI!

Suzanne Dessureault, Directrice adjointe de la protection de la jeunesse  
Le Centre de la jeunesse Montreal-Institut Universitaire, CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal  
[suzanne\\_dessureault@sss.gouv.qc.ca](mailto:suzanne_dessureault@sss.gouv.qc.ca)

Malak Kamel, Agente de planification, programmation, et recherche  
Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal  
[malak\\_kamel@sss.gouv.qc.ca](mailto:malak_kamel@sss.gouv.qc.ca)